

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3704

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et France Télévision, dans le cadre de la saison 2017-2018 du Théâtre des Célestins

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3704 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS ET FRANCE TELEVISION, DANS LE CADRE DE LA SAISON 2017-2018 DU THEATRE DES CELESTINS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Métropole de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2017-2018.

La société France Télévisions a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet, notamment par le biais de ses antennes de proximité France 3 Alpes et Rhône-Alpes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société France Télévisions souhaite être le partenaire de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion de 4 spectacles de la saison artistique 2017-2018 et du Festival Sens Interdits :

- *Rabbit Hole*, de David Lindsay-Abaire, mise en scène de Claudia Stavisky, du 13 septembre au 8 octobre 2017 ;
- Festival international de théâtre Sens Interdits, du 19 au 29 octobre 2017 ;
- *Arturo Brachetti*, de et avec Arturo Brachetti, du 14 au 31 décembre 2017 ;
- *Petit Eloge de la nuit*, d'Ingrid Astier, adaptation et mise en scène de Gérald Garutti, du 6 au 10 février 2018 ;
- *Professeur Bernhardt*, d'Arthur Schnitzler, mise en scène de Thomas Ostermeier, du 2 au 6 mai 2018.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
France 3	<ul style="list-style-type: none"> - Evocation de la saison 2017-2018 dans l'émission <i>9h50 le matin</i> sur France 3 Auvergne-Rhône-Alpes. - 5 messages d'autopromotion relatifs aux spectacles et Festival partenaires. - Diffusion de 5 messages d'autopromotion, pour chacun des spectacles partenaires et pour le Festival, dans les tranches horaires semaines des 12/13, 19/20, le samedi après-midi ou le dimanche sur France 3 Auvergne-Rhône-Alpes (périodes de diffusion programmées après accord préalable des deux parties). - Valorisation sur le site internet <i>aura.france3.fr</i> desdits spectacles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une page quadri format L 198 x H 198 mm réservée à la communication de France Télévisions en page centrale du programme de la saison 2017-2018 du Théâtre des Célestins (tirage : 33 000 exemplaires). Valorisation : 4 000 € HT. - Logo reproduit sur les supports de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ brochure de la saison 2017-2018 (33 000 exemplaires) ; ▪ dossier de presse (250 exemplaires) de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon ; ▪ page « partenaires » et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de France

	<p>- Organisation d'un jeu concours sur le site internet aura.france3.fr permettant aux internautes de gagner des places pour ces spectacles.</p>	<p>Télévisions) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; ▪ supports de communication de la création <i>Rabbit Hole</i> et du spectacle <i>Arturo Brachetti</i> ; ▪ supports de communication des spectacles <i>Petit éloge de la nuit</i> et <i>Professeur Bernhardt</i> ; ▪ supports de communication du Festival Sens Interdits. <p>Valorisation : 7 460 € HT.</p> <p>- Mise à disposition de 150 places en 1^{ère} série Grande salle.</p> <p>Valorisation : 5 583 € HT.</p>
	<p><u>Valorisation : 17 043 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u></p>	<p><u>Valorisation : 17 043 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u></p>

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties. Elle abroge la convention de partenariat validée par la délibération n° 2017/3216 du Conseil municipal du 25 septembre 2017.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon et France 3, dans le cadre de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense correspondante, soit 17 043,00 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 03, exercice 2018, nature 6228.

4. Les recettes correspondantes, soit 17 043,00 € HT, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 03, exercice 2018, natures 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER